



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juillet 2013
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2013

3-6 septembre 2013

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Prorogation de programmes de pays en cours

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note présente, les raisons de la prorogation pour deux ans proposée du programme de pays de la Côte d'Ivoire, de la prorogation pour deux ans et demi du programme du Soudan du Sud, des secondes prorogations consécutives pour un an des programmes de pays de la Guinée-Bissau et du Mali et de la prorogation pour un an après une prorogation pour deux ans du programme de pays du Paraguay. Elle présente également les troisièmes prorogations consécutives pour un an des programmes de Madagascar, de la République arabe syrienne et de la Tunisie. Le Conseil d'administration est prié d'approuver ces prorogations.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

Approuve la prorogation pour deux ans du programme de pays de la Côte d'Ivoire, la prorogation pour deux ans et demi du programme du Soudan du Sud, les secondes prorogations pour un an des programmes de pays de la Guinée-Bissau et du Mali, la prorogation pour un an après une prorogation pour deux ans du programme de pays du Paraguay, et les troisièmes prorogations pour un an des programmes de pays de Madagascar, de la République arabe syrienne et de la Tunisie, présentées au tableau 1.

* E/ICEF/2013/19.



Tableau 1
Prorogations des programmes de pays soumises à l'approbation du Conseil d'administration

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Échéance de la prorogation proposée	Raisons de la prorogation		
			Évolution du pays	Harmonisation à l'échelon des Nations Unies	Mise en œuvre ou autres questions
Côte d'Ivoire	2009-2013	Prorogation de deux ans 2014-2015	En consultation avec le gouvernement et l'équipe du Groupe régional des Nations Unies pour le développement (UNDG), les institutions des Nations Unies ont prorogé l'UNDAF jusqu'en 2015 pour le synchroniser avec le plan national de développement 2012-2015.	La prorogation de deux ans permettra d'aligner le programme de pays avec la prorogation de l'UNDAF et le Plan national de développement.	La prorogation permettra à l'UNICEF, aux autres institutions des Nations Unies et au gouvernement de se concentrer sur la mise en œuvre pendant la phase cruciale d'après la crise et d'offrir à la population les dividendes de la paix.
Guinée-Bissau	2008-2013	2014 Deuxième année consécutive de prorogation d'un an	Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM), en consultation avec l'équipe du Groupe régional des Nations Unies pour le développement et le gouvernement, sont convenus de proroger leurs programmes de pays d'une année supplémentaire afin de faciliter la prorogation attendue de la phase de transition par une approche plus inclusive.	La deuxième prorogation d'un an est conforme à l'UNDAF 2013-2017 et au deuxième document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté, 2011-2015.	L'UNICEF saisira cette occasion pour renouveler son programme pour les droits de l'enfant en mettant davantage l'accent sur l'équité, conformément à la récente Étude de l'équité et des droits de l'enfant en Guinée-Bissau et aux objectifs de « S'engager pour la survie de l'enfant: une promesse renouvelée ».
Madagascar	2008-2013	2014 Troisième prorogation consécutive d'un an	Les institutions des Nations Unies ont prorogé l'UNDAF actuel afin de le synchroniser avec le nouveau plan national de développement.	La prorogation du programme de pays assurera la synchronisation entre l'UNICEF, le PAM, le PNUD et le FNUAP, qui demandent aussi une troisième prorogation d'un an de leurs programmes de pays.	Le programme de pays appuyé par l'UNICEF maintiendra une optique d'équité et aidera le gouvernement à suivre les tendances de la vulnérabilité des enfants et de leurs familles.

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Échéance de la prorogation proposée	Raisons de la prorogation		
			Évolution du pays	Harmonisation à l'échelon des Nations Unies	Mise en œuvre ou autres questions
Mali	2008-2013	2014 Deuxième prorogation consécutive de d'un an	Les institutions des Nations Unies et le gouvernement ont signé un cadre commun de transition 2013-2014. Ce cadre servira de base à la contribution des Nations Unies au développement et au programme humanitaire du pays.	La prorogation d'un an alignera le programme de pays sur le Cadre commun d'appui à la transition.	Le programme de pays favorisera une action plus énergique en faveur de la nutrition et de l'élimination des lacunes dans la protection et l'éducation de l'enfant dans les domaines où les progrès piétinent et où de nouvelles préoccupations se font jour.
Paraguay	2007-2013	2014 Prorogation d'un an après une prorogation de deux ans	Les institutions des Nations Unies ont prorogé l'UNDAF afin de synchroniser les échéances du nouvel UNDAF avec le nouveau plan national de développement.	La prorogation alignera le programme de pays et les programmes des autres institutions des Nations Unies sur le prochain cycle national de planification.	Le programme de pays maintiendra l'optique et la stratégie du programme actuel.
République arabe syrienne	2007-2013	Troisième prorogation consécutive d'un an jusqu'en 2014	La prorogation donnera à l'UNICEF et à ses homologues un délai supplémentaire pour préparer un nouveau programme de pays.	Cette prorogation d'un an est demandée en raison de l'instabilité actuelle qui règne dans le pays et pour appuyer le très nécessaire travail humanitaire en cours.	La situation actuelle du pays a nécessité une réponse humanitaire immédiate qui a rendu difficile l'élaboration d'un nouveau programme de pays.
Soudan du Sud	2012-2013	Prorogation de deux ans et demi du 1 ^{er} janvier 2014 au 30 juin 2016	Les institutions des Nations Unies ont prorogé l'UNDAF d'une durée supplémentaire de deux ans et demi afin de le synchroniser avec le nouveau cycle national de développement du gouvernement.	La prorogation alignera le prochain programme de pays sur les processus de planification du gouvernement et sur le plan national de développement, qui a été prorogé jusqu'au 30 juin 2016.	Le programme de pays maintiendra son objectif d'établissement des bases d'une rapide accélération d'une prestation durable de services pour les enfants sur la base de leurs droits.
Tunisie	2007-2013	Troisième prorogation consécutive d'un an jusqu'en 2014	Les institutions des Nations Unies ont prorogé la stratégie de transition des Nations Unies afin de la synchroniser avec le prochain plan-programme national et le prochain UNDAF.	Cette prorogation laissera le temps de finaliser le plan national de développement 2015-2019 et le nouvel UNDAF, base du nouveau programme de pays.	Le programme de pays 2007-2011 appuyé par l'UNICEF, prorogé jusqu'en 2013, continuera de servir de cadre programmatique pour 2014, sans grandes modifications de ses composantes.